

Comédie

Étude de cas

Gestion conflictuelle du Grand Buëch

Un dialogue mal cadré ?



Julie RIEGEL

www.comedie.org

L'auteur

Julie RIEGEL, biologiste et anthropologue de l'environnement, alterne des projets de recherche appliquée et des missions dans le milieu associatif.

Ce document a été réalisé dans le cadre de la recherche « Traces et mémoires des concertations environnementales » portée par le CESSP/Paris I en partenariat avec Geysier et financée par la Fondation de France.

Il relève d'une enquête ethnographique conduite en 2018 et impliquant notamment la réalisation d'entretiens. Les propos tenus n'engagent que l'auteur.

Photos : Smigiba

www.comedie.org

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source et de non altération du contenu.

Pour citer cette contribution :

Gestion conflictuelle du Grand Buëch : un dialogue mal cadré ? Julie Riegel, novembre 2018, étude de cas synthétisée pour le site comedie.org.

Comédie, 2018.

Gestion conflictuelle du Grand Buëch : un dialogue mal cadré ?

La recherche postdoctorale de deux ans « Traces et mémoires des concertations environnementales dans les territoires », soutenue par la Fondation de France, porte sur des processus de concertation initiés il y a plusieurs années par des institutions publiques ou des associations¹. Ce travail se démarque d'une démarche d'évaluation en s'attachant plutôt aux effets induits, imprévus, produits par une démarche formelle de dialogue sur un territoire. Plusieurs questions motivent cette recherche : quelles mémoires ont les anciens participants d'une concertation ? Quelle place prend-elle dans l'histoire socio-écologique du territoire et dans les trajectoires personnelles des parties-prenantes ? Comment les décisions prises à l'issue d'une concertation sont-elles ensuite déclinées ? Et quels sont les effets du dialogue sur la démocratie locale ?



Pour éclairer ces questionnements, cette recherche s'est appuyée sur trois enquêtes anthropologiques de terrain et de longue durée, impliquant la réalisation d'entretiens ouverts, des visites sur sites avec les acteurs locaux concernés, ainsi que l'analyse des archives du projet et des réunions de concertation. Afin de permettre des analogies et des résonances, ces trois cas d'études ont porté sur la gestion de rivières ou de zones humides dans le bassin Rhône-Alpes-Méditerranée, et sur des concertations mobilisant l'approche du dialogue territorial.

Cette synthèse concerne une concertation réalisée dans le bassin versant du Buëch à l'ouest de Gap (Hautes-Alpes), qui traverse le pays du Bauchaine si cher à Jean Giono.

Le Smigiba (Syndicat mixte de gestion du Buëch et de ses affluents) et ses institutions partenaires ont en effet souhaité redonner un « espace de mobilité à la rivière », c'est-à-dire permettre à celle-

¹ Cette recherche, conduite de 2016 à 2018, est rattachée à l'Université Paris 1, au Centre européen de sociologie et de sciences politiques. Elle a été réalisée en partenariat avec l'association Geyser, spécialisée dans la formation au dialogue territorial, et la valorisation des savoirs écologiques paysans.

ci de s'étendre ou divaguer à certains endroits, alors que son cours est actuellement encadré par des digues qui préservent les espaces cultivés des crues. Cet objectif a suscité le rejet et la colère des agriculteurs et des élus locaux concernés. La conflictualité entre agriculteurs et gestionnaires de l'eau est lue par ces derniers comme la confrontation d'intérêts antagonistes, opposant l'intérêt général aux intérêts particuliers, les valeurs écologiques et économiques. Cette analyse approfondit les composantes rationnelles, culturelles et politiques de ce conflit, et déconstruit la représentation d'un intérêt général univoque synonyme de bien commun, qui s'opposerait aux intérêts particuliers et matériels des riverains.

1. L'espace de mobilité : un objet de concertation encombrant

La vallée du Buëch, entre Dauphiné et Haute Provence, est sculptée par les débits torrentiels des Grand et Petit Buëch, qui confluent pour former le Buëch aval, affluent de la Durance. Lors des crues d'automne et de printemps, le Buëch draine des tonnes d'alluvions arrachées en tête du bassin versant, dessinant des îlots et des bras d'eau temporaires à l'origine de sa morphologie typique « en tresse ». Ces déplacements d'alluvions participent d'une forte érosion en long sur le lit de la rivière, et en large sur ses berges, ou génèrent à l'inverse des accumulations de matériaux. Des déchaussements de la voirie, une augmentation des risques d'inondation et des dégâts dans les fondations des digues sont constatés, mais l'entretien de ces dernières sur tout le bassin serait trop lourd à envisager pour le syndicat de rivière, les financements publics étant seulement disponibles pour protéger les personnes et les biens, les terres agricoles n'en faisant pas partie.



D'après les comptes-rendus des trois premiers comités de pilotage, la conflictualité potentielle de cet objectif d'espace de mobilité inquiète les représentants institutionnels (syndicat de rivière, Agence de l'eau, Agence française de la biodiversité et Direction départementale des territoires essentiellement présents). La voie ferrée, les villages, la route départementale, sont en effet considérés par ces acteurs comme des « enjeux majeurs », à préserver d'emblée de toute

divagation de la rivière. Seuls les espaces agricoles peuvent être concernés par cet objectif, pertinent en amont du bassin, sur le Grand Buëch. Mais de tels scénarios impliquent de détruire, « d'araser » des digues agricoles séculaires, quitte à en reconstruire plus loin sur la berge comme le propose l'Agence de l'eau, qui seraient plus basses afin de permettre le débordement des eaux.

Le processus effectif de concertation démarre au printemps 2013, trois réunions étant planifiées dans chacun des trois sous-bassins. Deux réunions publiques d'information sont d'abord organisées, puis les différents porteurs d'intérêts sont conviés à participer par courrier (associations, acteurs agricoles, industriels, élus...). Mais le troisième cycle de réunions est suspendu par le syndicat, la problématique des digues et le flou sur la portée réglementaire de cet espace de mobilité ayant déclenché méfiance et tensions. La validation de l'ensemble du plan de gestion des alluvions s'effectue finalement au sein du seul comité de pilotage. Certaines opérations, massives, ont depuis été réalisées, comme le déplacement de tonnes de gravats de l'amont à l'aval du barrage d'EDF. Mais cinq ans après, alors que cette enquête démarre, les actions relatives à l'espace de mobilité sur le Grand Buëch sont toujours en suspens et le dialogue avec les élus et agriculteurs locaux est encore difficile. Enfin, l'appropriation du plan de gestion à l'échelle de la vallée ne semble s'être produite qu'au sein des gestionnaires de l'eau et des administrations.

Les entretiens avec les représentants publics montrent d'ailleurs leur déception quant aux résultats de la concertation. Globalement, ils expriment leur compréhension du rejet suscité par l'espace de mobilité auprès des agriculteurs directement impactés, mais sans remettre en cause la légitimité de cet objectif. Que les espaces agricoles soient la variable d'ajustement de cette politique est « *brutal* », mais ces espaces sont selon eux des « *conquêtes historiques* » sur la rivière, qui reprend finalement ses droits. Les difficultés rencontrées pour mener à bien la concertation font l'objet de différentes lectures. La complexité des dimensions techniques du plan de gestion est perçue comme une limite au dialogue. D'autres interprètent le rejet de l'espace de mobilité par la défense d'intérêts particuliers immédiats, qu'ils opposent à l'intérêt général de long terme.

2. L'espace de mobilité du Buëch : une vision spécifique de la nature et du risque

La dimension d'intérêt général de cet espace de mobilité n'est cependant pas si évidente et sa légitimité est fragile. Si les institutions, le syndicat de rivière, les agriculteurs et les élus locaux partagent le constat de déséquilibres dans la dynamique alluvionnaire du Buëch et d'une dégradation problématique des infrastructures qui le parcourent, l'interprétation de ces aléas est en revanche bien disjointe. La notion d'espace de mobilité s'appuie en effet sur des perceptions culturelles de la rivière et du risque qui ne sont pas en phase avec celles des agriculteurs et des élus locaux concernés.

La rivière en tresses est l'image emblématique de la naturalité et de la bonne santé du Buëch. A sa dynamique biophysique sont en effet associées des qualités écologiques : continuité sédimentaire et biologique, diversité des habitats et des espèces. Mais également un imaginaire d'une nature sauvage, telle qu'elle était, ou telle qu'elle serait, sans les aménagements réalisés sur la rivière.

L'espace de mobilité, concept récent dans le milieu de la gestion des cours d'eau, est implicitement associé à un caractère naturel de la rivière et non modifié par les activités humaines.

C'est au milieu des années 1990 qu'émergent de nouveaux principes de gestion des rivières, plus seulement centrés sur les flux de pollution, mais sur la structure même des milieux fluviaux. La directive européenne sur l'eau (2002), puis la Loi nationale sur l'eau et les milieux aquatiques (2006) et le Grenelle de l'environnement, mettent l'accent sur la nécessaire continuité écologique en milieu terrestre et aquatique. Aux États-Unis, puis en Europe, l'écologie de la restauration a émergé comme nouvelle discipline scientifique, de même qu'une ingénierie technique pour la conduire, sur fond de campagnes d'ONG environnementales pour le démantèlement des grands barrages². En France, les gestionnaires de l'eau formalisent à partir des années 2000 des actions vers la « reconquête d'un écoulement libre », qu'illustre par exemple un guide de bonnes pratiques réalisé par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)³. Dans certaines régions, deux processus de valorisation des vallées sont de plus en plus antagonistes : un attachement à l'histoire de la vallée et de son cours d'eau, aux savoirs techniques, à l'identité culturelle agricole ou industrielle d'une part ; d'autre part, la restauration écologique pour rétablir une fonctionnalité la plus naturelle possible des rivières, associée à une perception pittoresque et des fonctions de dépaysement du cours d'eau⁴.

Mais la vision d'un espace de mobilité à restaurer sur le Buëch est difficilement audible car les digues sont en place au moins depuis le 19^e siècle et l'activité agricole et pastorale depuis le Moyen-âge, ce qui n'a apparemment pas contrarié le déploiement d'une biodiversité remarquable, consacrée par le label Natura 2000. L'assise scientifique de l'espace de mobilité semble ici peu légitime, et ce dernier plutôt relever d'une éthique naturaliste et d'une vision de la nature⁵. Un agriculteur exprime d'ailleurs cette perception dans le contexte du Buëch :

« L'équipe des techniciens, elle est plutôt perçue une équipe de chevaliers qui défendrait les directives européennes et les milieux naturels que comme des leviers pour réfléchir au bien commun. Il y a un problème de communication c'est sûr ! (...). Même dans le vocabulaire il y a un souci : l'espace naturel sauvage, ça n'existe pas. Le fait d'avoir des rivières qui débordent, les vieux l'utilisaient pour amener du limon... Pourquoi ne pas présenter les choses comme ça ? Dire que la rivière est sauvage est aberrant. Pourquoi on sépare les activités humaines de l'intérêt écologique ? Ce n'est pas vrai, ce n'est pas opposé » (entretien du 26/05/2018).

Ces dernières années, l'espace de mobilité est d'ailleurs surtout présenté comme un outil de gestion du risque d'inondation, afin que le Buëch en crue puisse s'épancher en amont des villages. La notion de risque naturel relève du croisement d'aléas et de vulnérabilités : l'aléa étant la

2 Barraud, R., 2011, Rivières du futur, wild rivers ?, *Vertigo*, Hors-série 10, <http://vertigo.revues.org/11411>

3 ONEMA, 2010, *La restauration des cours d'eau : Recueil d'expériences sur l'hydromorphologie*, <http://www.onema.fr/Hydromorphologie,510>

4 Germaine M.-A. et R. Barraud, 2013, Restauration écologique et processus de patrimonialisation des rivières dans l'Ouest de la France, *Vertigo*, <http://vertigo.revues.org/13583>

5 Larrère C., 2010, Les éthiques environnementales, *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 18, p. 405-413 ; Descola P., 2016, *L'écologie des autres. L'anthropologie et la question de la nature*, Editions Quae.

probabilité qu'un événement surgisse (pluviométrie, débit, crues...) tandis que les vulnérabilités recouvrent des aspects matériels (physiques), et immatériels (perceptions, capacités d'adaptations)⁶.

Dans le Buëch, l'énonciation d'un risque d'inondation était peu présente dans le premier contrat de rivière (2008), qui indiquait que les populations et les élus ne le considéraient pas comme un enjeu. Ce dernier apparaît dans le plan de gestion des alluvions de 2014, mais surtout dans le plan de prévention du risque d'inondation de 2016⁷. Or la perception d'un risque d'inondation demeure peu palpable parmi les habitants du Grand Buëch rencontrés. Les cas d'inondations de maisons et de dégradations matérielles lors des grosses crues de 1958, 2005 et 2010 sont relatés, mais comme des événements ponctuels, localisés, acceptés. L'aléa qui préoccupe les agriculteurs riverains du Buëch n'est pas non plus le débordement, car les digues avaient été conçues pour le permettre afin que les terres soient fertilisées par les alluvions. Les digues sont historiquement une protection contre la projection de gravats et surtout contre la force des eaux qui emportent les sols. La question du risque, pour les acteurs locaux, porte moins sur les inondations de leurs biens que sur le maintien et l'entretien des digues agricoles. Ces propos d'une élue l'illustre :

« La première chose maintenant, sera d'identifier le niveau d'inondation qu'on est prêts à avoir. Et y a-t-il un danger d'inondation ? De préciser aussi le type de débordement si on ouvre les digues. J'ai été voir une rivière près d'Orpierre : le débordement, ce sont des champs pleins de pierres. Et ça, les scénarios ne nous le montrent pas » (entretien du 17/05/2018).

Si, pour les institutions, les digues sont appréhendées comme une barrière pour la rivière, elles sont pour les agriculteurs une frontière, la frontière évoquant aussi la relation, le passage, la porosité⁸. C'est cette relation entre le Buëch⁸ comme rivière, et le Buëch comme territoire, que la concertation autour de l'espace de mobilité a occulté.

3. Les digues du Buëch, un enjeu au cœur du territoire⁹

La ténacité des élus pour réparer les portions de digue se dégradant dans le Grand Buëch, les manifestes contre l'espace de mobilité et la destruction des digues dans la presse locale, les recherches historiques sur leur construction faites par certains habitants, ne sont pas des anecdotes. D'autant que les possibilités de rachat des terres par le syndicat aux agriculteurs concernés par la destruction des digues, ainsi que l'indemnisation pour les futures inondations, ne suffisent pas à rasséréner le dialogue.

6 Veyret Y. et R. Laganier, 2013, *Atlas des risques en France Prévenir les catastrophes naturelles et technologiques*, éditions Autrement.

7 PAPI d'intention du Buëch – Stratégie de gestion du risque inondation, Smigiba, 2016.

8 Miano L., *Habiter la frontière*, Editions de l'Arche, 2011.

9 Le terme de territoire désigne ici un espace vécu, donc à géométrie variable, où les dynamiques écologiques et sociales sont indissociables. C'est à l'échelle du territoire que se rencontrent, se confrontent, se négocient différents types de normes et d'actions.

Les anciens du village de La Faurie comme les paysans en activité, « *étrangers* » ou enfants du pays, connaissent le fonctionnement historique des digues et l'ingénierie de leur conception. En cas de crue brune, riche en limons, les martellières¹⁰ des canaux, ainsi qu'un système de vannes dans les digues elles-mêmes, étaient ouvertes pour l'apport de terre et la constitution progressive d'une plaine agricole. Les eaux claires estivales permettaient l'aspersion des cultures grâce à un système de canaux, alimentant chaque quartier du village, dont le moulin. Si seulement cinq agriculteurs sont en activité à La Faurie, une vingtaine de familles se partage la propriété du parcellaire agricole, valorisé en jardins ou en vergers, loué ou prêté aux agro-éleveurs en demande. Pour ces familles, dont certaines sont présentes depuis deux siècles, l'activité agricole du village en constitue l'identité historique. « *Ces digues, elles ont changé la vie du village ; avant, c'était des cailloux partout, c'était le lit du Buëch* ».

Jusqu'aux années 1960, une cinquantaine d'agriculteurs étaient en activité à La Faurie, à l'époque où sa lavande était vantée dans les parfumeries de Grasse. Il est dit qu'ils se mettaient chaque année de côté l'équivalent d'une voiture neuve ! L'essor sur le marché d'essences synthétiques de lavande, a frappé de point fouet le village, entraînant l'exode rural ou la reconversion professionnelle. Les canaux d'irrigation reliés aux digues ont cessé de fonctionner dans les années 1975. Mais les terres ont été conservées, leurs propriétaires étant pour certains à Gap, Marseille ou Paris. Lorsque le moutonnier part à la retraite en 1994, il pense être le dernier éleveur. Depuis, les cinq agriculteurs en activité à La Faurie ont relancé l'économie agricole et donc l'identité historique du village, et leur légitimité sociale est très forte.

L'un des agriculteurs cultivant en bord de Buëch a déposé un dossier de rénovation de quatre mètres de digue, le long d'une parcelle dont il n'a pas la propriété, avec les conseils du technicien de rivière. La portée politique de sa démarche se retrouve dans ce propos : « *Je suis paysan. Élu. Je mets une pierre. Pour dire qu'on ne laissera pas partir des terres* » (entretien du 29/03/2018). Sa motivation n'est pas comptable. Ce paysan ne manque pas de terre, mais chaque parcelle agricole lui semble inaliénable, a fortiori en bord de Buëch où les terres sont les plus fertiles. Et cette fertilité a d'autant plus de valeur que les cinq agriculteurs de la Faurie, et la plupart de ceux du Grand Buëch, sont en agriculture biologique, ce qui exige plus de rotations et donc plus de foncier. A la rationalité des scénarios proposés par les hydrologues s'oppose une rationalité agronomique : les meilleures terres sont alluvionnaires, comment installer de nouveaux agriculteurs si les parcelles à haute valeur ajoutée ne sont pas préservées ? Et si des prairies naturelles étaient, pourquoi pas, dédiées à des espaces de mobilité, exposer des parcelles labourées à l'inondation est perçu comme une aberration.

D'autres enjeux environnementaux mobilisent ces paysans, qui sont engagés dans des filières courtes de distribution, des démarches d'économie circulaire en matière d'énergie, la valorisation éco-touristique de leurs produits, la réflexion sur des semences adaptables aux modifications climatiques... Leurs prélèvements quantitatifs sur la ressource en eau sont faibles, l'irrigation par aspersion étant en revanche massive dans la partie aval du bassin versant, tournée vers l'arboriculture conventionnelle. La préservation des paysages et des écosystèmes dans le Grand Buëch est le fruit des pratiques agricoles extensives du pays du Bochaine, dans lequel les

10 D'après le *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé* de M. Lachiver : la martellière est un pertuis garni de vannes pour le passage des eaux, dans les canaux d'irrigation du midi.

agriculteurs doivent faire face aux dégâts de gibier et au retour du loup. Leur représentativité à la Chambre d'agriculture et leur adhésion à des syndicats étant faibles, ils sont souvent isolés pour faire face à ces aléas environnementaux.

Les enjeux de dialogue autour des espaces de mobilité et de l'entretien des digues ne peuvent donc être envisagés, dans le Grand Buëch, comme un arbitrage à négocier entre des priorités écologiques ou économiques, mais suggèrent plutôt un manque d'articulation entre deux visions de l'écologie : le développement durable et l'écologie politique¹¹. Le premier mouvement relève des politiques publiques environnementales, conçues sur des référentiels techniques, scientifiques spécialisés, et une planification par secteurs et par projets. Le second mouvement n'envisage pas la protection de l'environnement comme un but en soi et analyse la crise environnementale comme une crise de la société. C'est donc plutôt une transformation de celle-ci qui est portée, en particulier des modes de production et de consommation. L'auto-gouvernement, comme généralement dans les métiers paysans, tient une place importante, au sens de gouverner ses affaires avec indépendance, d'exercer son jugement, de faire des expériences et d'en assumer la responsabilité¹².

Paradoxalement, la créativité et les démarches d'expérimentation du Smigiba sont une source de reproches même lorsqu'elles relèvent d'une aspiration d'indépendance et d'expérimentation voisine. Le « *métier de compromis* » du technicien de rivière l'amène ainsi à proposer des interventions de confortement de berges ou de digues adaptées au budget des acteurs concernés et à s'appuyer sur les ressources disponibles sur le territoire. L'expérimentation de chantiers mixtes fait appel au génie civil et à des enrochements lourds pour l'appareillage du fond, ainsi qu'au génie végétal pour les parties aériennes, avec des techniques qui se perfectionnent par essais-erreurs. Cette démarche, qui répond à une sensibilité environnementale et paysagère du Syndicat, a aussi différentes valeurs sociales et économiques. Elle permet l'utilisation de bois local ou le partenariat avec des entreprises d'insertion. Cette approche du technicien de rivière est-elle si éloignée de celles qui prévalaient jadis sur les digues, ou de la démarche incrémentale des agro-éleveurs en bio ?

Discussion

Les recherches sur les controverses environnementales qui traversent les territoires sont nombreuses. Elles montrent notamment que les décisions publiques en matière d'environnement sont souvent considérées comme légitimes au terme d'une procédure jugée légitime, même si ces décisions ne recueillent pas l'unanimité, qui est pratiquement impossible¹³. Deux facteurs semblent prépondérants pour la légitimité d'une procédure : d'une part la confiance entre les protagonistes, d'autre part une contribution suffisante des acteurs sur l'élaboration des mesures proposées. Il

11 Felli R., 2008, *Les deux âmes de l'écologie*, L'Harmattan.

12 Zask J., 2016, *La démocratie aux champs*, La Découverte.

13 Manin B., 2002, « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine », *Politix*, 57, p. 37-55.

suffit que l'une des deux conditions vienne à manquer pour que s'effondre la légitimité de la décision¹⁴.

Or l'opposition des riverains à un espace de mobilité du Buëch est appréhendée par leurs interlocuteurs institutionnels comme la défense d'intérêts particuliers, locaux et plutôt matériels, qui s'opposeraient à un intérêt général synonyme de bien commun. Mais la résistance des agriculteurs et des élus communaux à la destruction ou l'abandon de digues agricoles au profit d'un espace de mobilité, s'appuie aussi sur une rationalité environnementale, socio-agraire et politique. Cette opposition réductrice entre intérêt général et intérêts particuliers entretient la conflictualité, car elle empêche les acteurs concernés de débattre finalement du projet environnemental qu'ils portent respectivement sur le territoire.

En sociologie, les conflits d'environnement sont souvent appréhendés comme des conflits d'accès et d'usages aux ressources naturelles et aux espaces. Mais ces conflits peuvent aussi résulter d'un problème de cadrage des concertations, c'est-à-dire de ce qui est mis en discussion¹⁵. Des normes environnementales peuvent ainsi susciter le rejet ou le contournement, si le dialogue ne porte pas sur ce qui *compte*. Dans le cas présent, la focalisation de la concertation sur l'espace de mobilité du Buëch a occulté pendant plusieurs années la question des digues agricoles sur le Grand Buëch, alors qu'il s'agit pour une partie des élus et des riverains d'un enjeu de gestion majeur. Le déficit de reconnaissance et de crédit à l'égard des acteurs opposés à l'espace de mobilité joue sans doute sur leur faible participation aux offres de concertation. Ce qui entrave, finalement, l'identification par les gestionnaires de l'eau de ce qui compte, de ce qui importe réellement pour eux¹⁶.

Au regard de ces éléments, la théorie du prendre part (ou parité de participation) est stimulante pour nos pratiques démocratiques : elle propose d'examiner les conditions objectives et subjectives de participation offertes aux différents acteurs concernés par un projet¹⁷. Les premières font par exemple référence aux lieux, aux horaires et au déroulement des rencontres, qui peuvent se révéler plus ou moins confortables : ces conditions objectives motivent ou au contraire découragent la participation, ainsi que la prise de parole en réunion. Les conditions subjectives de la participation ont trait à la reconnaissance des façons différentes de percevoir les problèmes environnementaux. Cela implique d'être attentif aux *statuts* donnés aux différents partenaires qui prennent place autour de la table, d'accorder une place équitable aux rapports qu'ils entretiennent avec les espaces et les ressources, ainsi qu'aux différentes formes de savoirs existant à propos de l'environnement.

A l'heure où ce document est finalisé (2018), le syndicat de rivière a d'ailleurs modifié sa stratégie de dialogue. Il privilégie désormais la négociation locale et la présentation de plusieurs scénarios coûts-bénéfices de destruction ou de maintien des digues, laissés à l'arbitrage collectif des acteurs concernés.

14 Barbier R. et E. Rémy, 2012, Les controverses environnementales publiques, in Boudes P., Bozonnet J.-P., Candau J., Dobré M., Lewis N., Rudolf F. (dir.), *Sociologie de l'environnement*, p. 187-202.

15 Mormont M., 2006, « Conflit et territorialisation », *Géographie, économie, société*, 8(3), p. 299-318.

16 Fraser N., 2004. Justice sociale, Redistribution et Reconnaissance, *Revue du MAUSS*, 23, 1.

17 Fraser N., 2011. *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, La Découverte, Paris.